

FORUM : PNUE

QUESTION : Comment aider les minorités et les peuples autochtones à devenir des acteurs de la préservation et de la gestion durable de l'environnement ?

SOU MIS PAR : Le Royaume-Uni

L'Assemblée générale,

Rappelant que des minorités ethniques et des groupes indigènes sont menacés de disparition par le changement climatique selon le rapport de l'organisation Minority Rights Group (MRG) publié le 11 mars 2008,

Encouragé par l'engagement, lors de la COP 26, des 30 institutions financières ainsi que des 28 pays à ne plus investir dans les activités liées à la déforestation,

Se réjouissant de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU le 13 septembre 2007 à la majorité de 143 voix contre 4, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones,

Se déclarant soucieux de respecter l'Article 1^{er} de la Charte des Nations Unies concernant le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes,

Notant avec satisfaction que les peuples autochtones sont présents pour le congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui s'est déroulée du 3 au 11 septembre 2021 à Marseille,

Ayant à l'esprit que les peuples autochtones représentent entre 350 et 500 millions de personnes dans le monde et représentent plus de la moitié de la diversité culturelle du monde selon l'UNICEF,

Gravement préoccupé par la situation critique des indigènes et de l'environnement au Pérou dans la région de Madre de Dios, touchée par des taux anormalement élevés de mercure dans un lagon,

Tenant compte avec préoccupation que les peuples autochtones sont dans une position de faiblesse face à l'avancement des catastrophes climatiques,

1. Encourage le Conseil à inviter des membres représentants des minorités et des peuples autochtones afin de bénéficier d'un point de vue précis sur l'urgente situation environnementale en Amérique du Sud ;
2. Soutient la collaboration des peuples autochtones avec les gouvernements afin de préserver l'environnement ;
3. Demande la création d'institutions à l'échelle internationale permettant aux peuples autochtones et minorités de partager leurs cultures, savoirs concernant la sauvegarde de l'environnement et l'intégration de leurs méthodes de protection de celui-ci dans l'enseignement public ;

4. Réclame l'implication particulière des Etats membres étant directement en contact avec ces difficultés environnementales ;
5. Désireux de mettre en place un plan d'action comme celui des embargos aux pays participant à la déforestation massive des territoires appartenant aux peuples autochtones, cela permettrait de sauvegarder des espaces naturels pour éviter des catastrophes climatiques qui pourraient par la suite mener à l'extinction de ces peuples dont la forêt leur est indispensable pour subvenir à leurs besoins ;
6. Souhaite rester activement tenu au courant des avancées sur la question.